

La Sécurité, votre Devoir. Vous la Garantir, notre Métier

Agrément N° 1190355593

FORMATION A L'UTILISATION DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT (ARI)



FORMATION INITIALE

Personnes concernés :

Toute personne ayant à effectuer une intervention dans un milieu pauvre en oxygène ou dans un environnement toxique.

Entreprises chimiques, pétrolières, d'assainissements, laboratoires, services d'incendie et de protection...

Objectifs :

Sensibiliser aux dangers d'une atmosphère non respirable.

Connaitre l'appareil respiratoire isolant, son fonctionnement et les règles de sécurité.

Evaluer la capacité à travailler avec un ARI.

PROGRAMME DE FORMATION

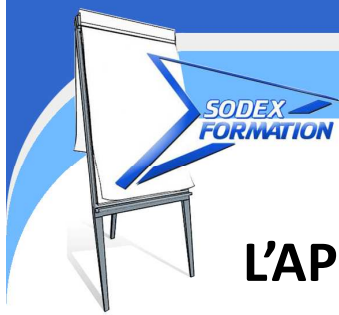
- ⇒ **Définition d'une atmosphère non respirable.**
- ⇒ **Présentation des principaux toxiques.**
- ⇒ **Les contraintes au port de l'ARI.**
- ⇒ **Présentation du matériel.**
- ⇒ **Les règles avant l'engagement :**
 - Vérification (RAPACE).
 - Calcul d'autonomie et d'intervention.
- ⇒ **Familiarisation avec l'appareil (statique en salle).**
- ⇒ **Les règles pendant l'engagement.**
- ⇒ **Les règles après l'engagement.**
- ⇒ **Mise en œuvre sur le terrain :**
 - Montage de l'appareil.
 - Vérification du matériel.
 - Calcul du temps d'intervention et de la consommation individuelle.
 - Evolution en binôme sous ARI.
 - Evaluation de la capacité à travailler sous ARI.
 - Evaluation du contrôleur extérieur.



Ref : FOR ARI1- 03/10 B

www.sodexformation.fr





La Sécurité, votre Devoir. Vous la Garantir, notre Métier

Agrément N° 1190355593

FORMATION A L'UTILISATION DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT (ARI) FORMATION INITIALE



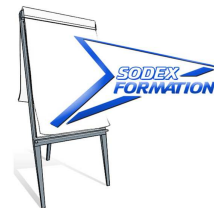
MODALITÉS DE FORMATION

- ⇒ **Nombres de participants** : 10 maximum.
- ⇒ **Encadrement** : 2 formateurs.
- ⇒ **Durée** : 1 journée.
- ⇒ **Lieux** : Dans votre établissement ou pris en charge par **sodex formation**:
 - Une salle de réunion pour la théorie le matin.
 - Un site sans dangers pour la pratique.
- ⇒ **Formalités** : Établissement d'une convention de formation.
- ⇒ **Prérequis** : Les stagiaires doivent être médicalement apte.
- ⇒ **Attestation** : Attestation de formation.
- ⇒ **Matériel** :
 - Balisage (panneaux, cônes, barrières).
 - Dispositif anti chute (tripode, stop chute).
 - 15 appareils respiratoires isolants à circuits ouverts.
 - 15 masques.
 - 15 harnais.
 - 15 bouteilles d'air.
 - 1 Ventilateur portatif.
 - Matériel de communication (Surveillant extérieur ↔ Opérateur).
- ⇒ **Option** : avec générateur de fumée.



NOS FORMATIONS

- ⇒ Interventions en espace confiné avec auto sauveteur (initiale et recyclage).
- ⇒ Interventions et cheminement en espace confiné avec auto sauveteur (initiale et recyclage).
- ⇒ Interventions en espace confiné avec appareil respiratoire isolant (initiale et recyclage).
- ⇒ Formation à l'utilisation de l'appareil respiratoire isolant (initiale et recyclage).
- ⇒ Formation à l'utilisation du narguilé.
- ⇒ Formation à l'utilisation des masques filtrants.
- ⇒ Formation à l'utilisation des détecteurs de gaz mobile.
- ⇒ Formation à l'utilisation d'un défibrillateur cardiaque.



Toutes nos formations peuvent être personnalisées et adaptées à vos spécificités.
N'hésitez pas à nous contacter pour toutes demandes de renseignements.

www.sodexformation.fr

